



## Conseil de sécurité

### **Briefing sur la situation en République populaire démocratique de Corée**

New York, le 17 août 2023

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

Nous remercions le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Türk, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en RPDC, Mme Salmón, pour leurs exposés. Nous saluons également la participation de M. Ilhyeok Kim, et son compte rendu courageux.

Chaque mois de cette année, ce Conseil a dû se pencher sur la question du programme nucléaire et de missiles balistiques de la RPDC. Et ce à juste titre, en vue de la menace que ceux-ci représentent pour la paix et la sécurité.

En revanche, cela fait presque six ans que ce Conseil n'a pas formellement discuté des droits de l'homme en RPDC. En effet, la réunion d'aujourd'hui tombe à point nommé. Nous venons d'entendre que les violations graves et systématiques des droits de l'homme se poursuivent en RPDC. Que certaines violations pourraient même constituer des crimes contre l'humanité. Et nous savons que les ressources qui sont allouées aux coûteux programmes militaires et nucléaires font cruellement défaut pour répondre aux besoins de la population. Une population qui, ne l'oublions pas, fait face à une insécurité alimentaire accrue et un appauvrissement élevé. Et dont la situation s'est encore péjorée en raison de l'isolement supplémentaire lié à la pandémie. En plus des choix politiques du gouvernement, ceci est aussi dû au manque d'accès rapide et sans entraves pour les acteurs humanitaires qui doit être garanti.

En RPDC règne la surveillance, la coercition, la peur et la punition pour étouffer la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. La liste des violations des droits de l'homme en RPDC est longue. La torture, la détention arbitraire, la disparition forcée vers des camps de prisonniers politiques ne sont que quelques exemples de violations graves et systématiques. Face à ce tableau sombre, nous rappelons que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et inaliénables. Nous rappelons aussi l'obligation de la RPDC d'immédiatement stopper toutes violations ainsi que ses obligations par rapport au droit international des droits de l'homme. Elle a notamment ratifié les Pactes internationaux relatif aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels.

Alors que chaque violation de droits de l'homme requiert une réponse, la situation des femmes et de filles coréennes est également préoccupante. Comme l'a évoqué la Rapporteuse spéciale, il faut une protection efficace des victimes et des survivantes de violence sexuelle et basée sur le genre, ainsi qu'une politique de prévention. Ceci reste dans l'intérêt de toute société. Enfin, la RPDC est également obligée de respecter la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Madame la Présidente,

Seules la justice et la responsabilité peuvent empêcher la répétition de telles violations. La lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme est donc centrale. Les auteurs des violations des droits de l'homme doivent répondre de leurs actes. Nous proposons que ce Conseil examine toutes les options à sa disposition pour assurer que ces violations ne demeurent pas impunies.

Enfin, afin de répondre aux défis en matière de droit de l'homme, nous avons besoins d'informations crédibles. C'est pourquoi nous apprécions les efforts de tous ceux, y inclus la société civile, qui mènent

des recherches sur la question. En outre, nous appelons le gouvernement de la RPDC à octroyer l'accès au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Rapporteuse spéciale.

Madame la Présidente,

La grave situation des droits de l'homme en RPDC menace la stabilité et la paix dans la région et au-delà. Ce Conseil ne peut donc pas oublier la population de la RPDC et se doit d'œuvrer à un changement positif et durable pour le peuple coréen. La Suisse encourage les États membres à continuer d'engager la RPDC sur la question des droits de l'homme. Et elle appelle la RPDC à entrer en dialogue et à collaborer avec les mécanismes internationaux.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Madam President,

We thank the High Commissioner for Human Rights, Mr Türk, and the Special Rapporteur on the situation of human rights in the DPRK, Ms Salmón, for their presentations. We also welcome the participation of Mr Ilhyeok Kim, and his brave account.

Each month throughout this year, this Council has had to meet to address the issue of the DPRK's nuclear and ballistic missile programme. And rightly so, given the threat they pose to peace and security.

On the other hand, it has been almost six years since this Council formally discussed human rights in the DPRK. Indeed, today's meeting comes at just the right time. We have just heard that serious and systematic violations of human rights are continuing in the DPRK. That some violations could even constitute crimes against humanity. And we know that the resources allocated to the costly military and nuclear programmes leave a cruel hole in the capacity to meet the needs of the population. A population that, let's not forget, is facing increased food insecurity and impoverishment. And their situation has been made even worse by the increased isolation caused by the pandemic. In addition to the government's political choices, this is also due to the lack of rapid and unhindered access for humanitarian actors, which must be guaranteed.

In the DPRK, surveillance, coercion, fear and punishment are used to stifle freedom of expression, association and peaceful assembly. The list of human rights violations in the DPRK is long. Torture, arbitrary detention and the forced removal of political prisoners to camps are just a few examples of serious and systematic violations. Faced with this gloomy picture, we recall that human rights are universal, indivisible and inalienable. We also recall the DPRK's obligation to put an immediate end to all violations, as well as its obligations under international human rights law. In particular, it has ratified the International Covenants on Civil and Political Rights and on Economic, Social and Cultural Rights.

While every violation of human rights requires a response, the situation of Korean women and girls is also a cause for concern. As mentioned by the Special Rapporteur, there is a need for effective protection of victims and survivors of sexual and gender-based violence, as well as a policy of prevention. This is in the interest of every society. Finally, the DPRK is also obliged to respect the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women.

Madam President,

Only justice and accountability can prevent the recurrence of such violations. The fight against impunity for serious human rights violations is therefore central. The perpetrators of human rights violations must be held accountable for their actions. We propose that this Council examine all the options at its disposal to ensure that these violations do not go unpunished.

Finally, in order to respond to human rights challenges, we need credible information. This is why we appreciate the efforts of all those, including civil society, who are conducting research on this issue. We also call on the government of the DPRK to grant access to the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights and the Special Rapporteur.

Madam President,

The grave human rights situation in the DPRK threatens stability and peace in the region and beyond. This Council cannot therefore forget the people of the DPRK and must work for positive and lasting

change for the Korean people. Switzerland encourages Member States to continue to engage the DPRK on the issue of human rights. And it calls on the DPRK to enter into dialogue and cooperate with international mechanisms.

I thank you.